

AUDIT DES PÊCHES

2018

STIMULER L'ABONDANCE
POTENTIELLE DES
OCÉANS CANADIENS

La seconde édition annuelle de l'Audit des pêches d'Oceana Canada présente la situation actuelle des pêches et leur gestion, les progrès réalisés en un an, ainsi que des recommandations pour l'année à venir afin de respecter nos engagements politiques et restaurer l'abondance de nos océans.

SOMMAIRE : STIMULER L'ABONDANCE POTENTIELLE DES OCÉANS CANADIENS	3
L'évaluation de 2018	4
LE CANADA GÈRE-T-IL BIEN SES PÊCHES ?	6
Évaluation générale	6
Indicateurs scientifiques	8
Indicateurs de surveillance des prises	10
Indicateurs de gestion	11
UN APPEL AU CHANGEMENT : PROJET DE LOI C-68, PLANS DE TRAVAIL ET PLANS DE RÉTABLISSEMENT	13
Améliorations proposées au projet de loi C-68	13
Plans de travail du MPO	13
Plans de rétablissement	15
POUR RÉTABLIR LES STOCKS ÉPUIÉS DU CANADA	16
NOS RECOMMANDATIONS : ÉLIMINONS LES OBSTACLES AU RÉTABLISSEMENT	18
PASSEZ À L'ACTION	20
OCEANA CANADA : SAUVONS NOS OCÉANS POUR NOURRIR LE MONDE ENTIER	20

2018

SOMMAIRE :

STIMULER L'ABONDANCE POTENTIELLE DES OCÉANS CANADIENS

Le premier Audit des pêches réalisé par Oceana Canada en 2017 a révélé que le rendement de nos stocks de poissons n'est pas aussi élevé qu'il ne devrait, autant pour les océans que pour les Canadiens.

En 2017, à peine un tiers de nos stocks étaient considérés en santé. Des 26 stocks de poissons gravement épuisés, à peine trois ont des plans de rétablissement en place. De plus, plusieurs lacunes subsistaient dans les données requises pour gérer les stocks efficacement.

Un an plus tard, certains progrès ont été réalisés. Pêches et Océans Canada (MPO) a réalisé d'importants investissements dans la science, et le MPO continue d'accroître sa transparence en publiant son Étude annuelle sur la durabilité des pêches et ses plans de travail.

Du point de vue législatif, la Chambre des communes a adopté en juin dernier des modifications visant le renforcement de la Loi sur les pêches, incluant des directives pour la reconstitution des stocks épuisés. Si ces modifications deviennent loi et sont soutenues par une réglementation stricte, la santé des pêches canadiennes pourrait connaître un tournant.

Cependant, il reste encore beaucoup de travail à faire afin d'amener notre industrie des pêches à son plein potentiel.

Les récents investissements du fédéral dans les ressources scientifiques n'a pas encore eu des effets mesurables sur les indicateurs de performance. Le MPO a pris du retard dans l'implantation de ses plans d'action, élaborés suite au rapport du Vérificateur général en 2016. Par exemple, quatre des cinq plans de reconstitution prévus pour mars 2018 sont toujours en attente. Des instruments politiques importants, dont la Politique de surveillance des pêches, n'ont pas été implantés intégralement ou sont encore à l'ébauche. Par ailleurs, les informations scientifiques et de gestion du MPO sont souvent publiées en retard, ou pas du tout.

Dans les eaux canadiennes, la santé des stocks reste la même. Il fallait s'y attendre; un certain temps sera nécessaire avant de voir des résultats mesurables sur l'abondance des populations suite aux investissements en science et en politique. Malheureusement, l'implantation des nouvelles dispositions est si lente que le déclin à long terme des stocks de poissons canadiens n'a pas encore été arrêté, et encore moins renversé.

Oceana Canada a émis des recommandations concrètes aux problématiques soulevées dans le présent audit. Vous les trouverez en page 18. Ainsi, nous recommandons de compléter les plans d'action et de rétablissement, de combler les lacunes en matière de données et finaliser la Politique nationale de surveillance des prises.



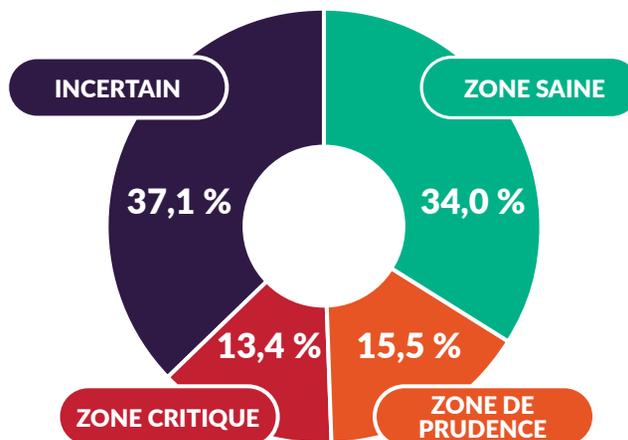
DONNÉES MANQUANTES

Des 26 stocks gravement épuisés, à peine trois ont des plans de rétablissement; et aucun ne comprend les recommandations issues des meilleures pratiques mondiales.

L'ÉVALUATION DE 2018

NIVEAU DE SANTÉ GLOBAL DES STOCKS

L'état des stocks de poissons et d'invertébrés marins au Canada demeure toujours préoccupant; à peine un tiers peut être considéré comme étant en santé. Le niveau de santé global des stocks est quasi-identique à l'évaluation de 2017.



Changement dans les indicateurs depuis l'Audit des pêches 2017

↓% baisse ↑% hausse

STOCKS AVEC ASSEZ DE DONNÉES POUR ÉVALUER LEUR SANTÉ

62,9 %

↓1%

STOCKS AVEC ESTIMATIONS SUR LA MORTALITÉ PAR PÊCHE

18,0 %

↓2,6%

STOCKS AVEC POINTS DE RÉFÉRENCE LIMITE (PRL) DÉJÀ ÉTABLIS

59,8 %

↑6,2%

STOCKS AVEC ESTIMATIONS RÉCENTES SUR LEUR BIOMASSE

63,9 %

↓1,6%

STOCKS AVEC ESTIMATIONS SUR LA MORTALITÉ NATURELLE

8,8 %

NOUVEAU

STOCKS AVEC POINTS DE RÉFÉRENCE SUPÉRIEURS (PRS) DÉJÀ ÉTABLIS

45,9 %

↑3,1%

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES PUBLIÉES SELON LES DÉLAIS PRÉVUS

9,2 %

NOUVEAU

SURVEILLANCE

La surveillance des prises au Canada est faite selon trois indicateurs principaux. Chacun de ces indicateurs comporte un objectif différent, et ce ne sont pas toutes les pêches qui ont besoin d'une surveillance intégrale. À l'heure actuelle, il est difficile de déterminer les raisons expliquant les taux de surveillance, et si les objectifs sont atteints. Afin de répondre à ces questions, une Politique de surveillance des pêches est à l'ébauche par le MPO et fait actuellement l'objet d'une consultation publique.

OBSERVATION EN MER OU ÉLECTRONIQUE

71,6 %

↑0,5%

JOURNAUX DE BORD OBLIGATOIRES

83,0 %

↑0,6%

SURVEILLANCE À QUAI

75,8 %

↑1,6%

Changement dans les indicateurs depuis l'Audit des pêches 2017

 baisse

 hausse

GESTION

Le pourcentage des stocks inclus dans les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) a légèrement augmenté. Cependant, le nombre de stocks ayant un niveau critique d'épuisement et qui bénéficient de plans de reconstitution est encore extrêmement bas.

STOCKS INCLUS DANS LES PGIP

74,2 %

↑3,6%

STOCKS À L'ÉTAT CRITIQUE AVEC UN PLAN DE RECONSTITUTION

11,5 %

0%

LIVRABLES DU PLAN D'ACTION DU MPO AYANT ÉTÉ COMPLÉTÉS

25,0 %

NOUVEAU



Crédit photo: Getty/Ron Erwin



Le présent rapport se concentre exclusivement sur les pêches marines au Canada : les poissons osseux, les mollusques et crustacés et autres invertébrés. Les poissons d'eau douce et les espèces telles que le saumon, qui passent une partie de leur vie dans l'eau douce, ne sont pas inclus.

Les données présentées dans ce rapport proviennent de la période entre le 19 juin 2017 et le 1^{er} juillet 2018.

AUDIT DES PÊCHES 2018 :

LE CANADA GÈRE-T-IL BIEN SES PÊCHES ?

La gestion des pêches utilise des données scientifiques fiables pour déterminer qui peut pêcher, à quel endroit et quel moment, combien de poissons peuvent être pris, et quels méthodes et engins peuvent être utilisés. L'objectif est de maximiser les prises tout en laissant suffisamment de poissons pour soutenir l'écosystème marin et alimenter les pêches subséquentes, décennie après décennie.

Le présent rapport évalue la performance du Canada en utilisant des indicateurs de bonne gestion issus des meilleures pratiques mondiales dans ce domaine et du cadre stratégique du MPO.

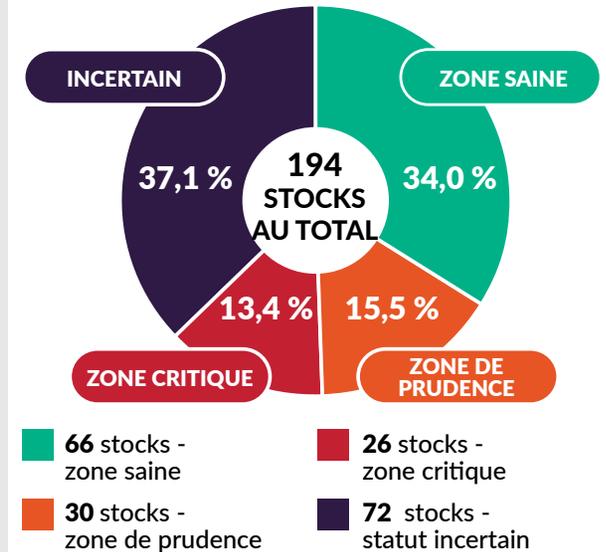
Cette évaluation est basée sur l'analyse de 194 stocks de poissons, pour lesquels des données sont publiées dans le site web du MPO. Pour plus de détails sur la méthodologie et l'analyse utilisés pour ce rapport, veuillez visiter oceana.ca/FisheryAudit2018.

ÉVALUATION GÉNÉRALE : 26 STOCKS EN ÉTAT CRITIQUE, 72 INCERTAINS

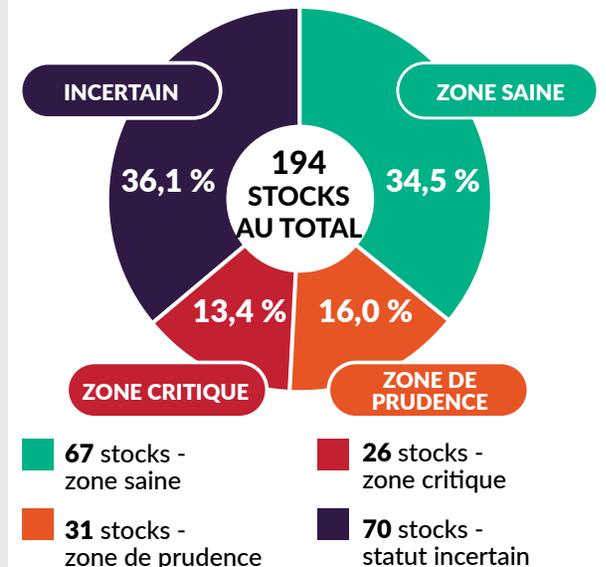
En 2018, environ un tiers (34 pour cent) de nos stocks marins peuvent être considérés en santé, soit un peu moins qu'en 2017. La proportion de stocks en état critique est la même que l'an dernier, soit 13,4 pour cent. La plupart de ces stocks en état critique sont des poissons à nageoires vivant dans l'océan Atlantique.

En raison de données insuffisantes, le statut de 37,1 pour cent des stocks demeure incertain. Parmi ceux-ci, certains stocks sont probablement en état critique (ex. : sardines du Pacifique, limande à queue jaune dans le Banc Georges), tandis que d'autres sont probablement en santé (ex. : homards de Terre-Neuve-et-Labrador).

ÉTAT DE SANTÉ - 2018



ÉTAT DE SANTÉ - 2017*



* Remarque : Ces données sont légèrement différentes de celles présentées dans le rapport de 2017, car l'ensemble de données a légèrement changé.

ZONES SAINES, DE PRUDENCE ET CRITIQUE

Pêches et Océans Canada a classé l'état de santé des stocks de poissons en trois catégories. Elles sont définies selon le rendement maximal soutenu : le nombre de tonnes de poissons qui peuvent être capturés, en théorie, sans affecter le maintien du stock à long terme.

ZONE SAINES

Un stock de poisson est dans la **zone saine** lorsque sa biomasse dépasse 80 pour cent de la quantité supportant le rendement maximal soutenu. Lorsqu'un stock se situe dans cette zone, les décisions de gestion de la pêche sont prises afin de le maintenir à ce niveau.

ZONE DE PRUDENCE

Un stock est dans la **zone de prudence** lorsque sa biomasse se situe entre 40 et 80 pour cent de la quantité supportant le rendement maximal soutenu. Pour les stocks dans cette zone, les taux de capture devraient être diminués afin d'éviter l'épuisement du stock et promouvoir sa reconstitution jusqu'à la zone saine.

ZONE CRITIQUE

Enfin, un stock est dans la **zone critique** lorsque sa biomasse totalise moins de 40 pour cent de la quantité équivalant au rendement maximal soutenu. Un stock dans cette zone est gravement endommagé ; il devient alors essentiel d'établir des mesures de conservation.

CHANGEMENTS À L'ÉTAT DE SANTÉ DEPUIS 2017

Six stocks à risque accru en 2018

ZONE SAINES



ZONE DE PRUDENCE

Flétan du Groenland, dans le golfe du Saint-Laurent
Crevette nordique, dans le golfe du Saint-Laurent
Crabe des neiges, dans le plateau néo-écossais (4X)
Hareng du Pacifique, dans le district de Prince Rupert

ZONE DE PRUDENCE



ZONE CRITIQUE

Crevette nordique, dans la zone de pêche à la crevette 6
Hareng du Pacifique à Haida Gwaii

Cinq stocks à risque moindre en 2018

ZONE CRITIQUE



ZONE DE PRUDENCE

Plie grise, dans le golfe du Saint-Laurent
Sébaste d'Acadie, dans les unités 1 et 2

ZONE CRITIQUE



ZONE SAINES

Sébaste atlantique, dans les unités 1 et 2

ZONE DE PRUDENCE



ZONE SAINES

Sébaste à longue mâchoire, détroit de la Reine-Charlotte
Crabe des neiges au nord-est de la Nouvelle-Écosse

INDICATEURS SCIENTIFIQUES : DES DONNÉES MANQUENT TOUJOURS



Oceana Canada a identifié un ensemble d'indicateurs scientifiques pour mieux suivre les progrès réalisés dans l'amélioration de la santé des stocks de poissons. Ces indicateurs sont conformes aux directives mises en place dans les politiques du MPO.

INDICATEUR :

Stocks ayant des données suffisantes pour évaluer l'état de santé

Objectif : Permettre aux chercheurs de faire une estimation fiable du nombre de poissons dans l'eau, et déterminer leur état de santé.

62,9 %

↓1%

(baisse de 2 stocks depuis 2017)

INDICATEUR :

Stocks avec des estimations récentes sur leur biomasse

Objectif : Aider les dirigeants à prendre des décisions selon des estimations récentes sur la quantité de poissons dans l'eau.

Plusieurs stocks n'ont pas été évalués depuis 2012; ils sont donc considérés comme désuets pour l'analyse de cette année.

63,9 %

↓1,6%

(baisse de 3 stocks depuis 2017)

INDICATEUR :

Stocks ayant des points de référence établis

Objectif : Aider les dirigeants à évaluer si un stock est dans la zone saine, de prudence ou critique; établir les quantités de prises adéquates selon l'état de santé; et mesurer l'efficacité des mesures de gestion en place.

Point de référence limite

59,8 %

↑6,2%

(hausse de 12 stocks depuis 2017)

Point de référence supérieur

45,9 %

↑3,1%

(hausse de 6 stocks depuis 2017)

ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL :

Le MPO s'est engagé à établir des points de référence pour tous les principaux stocks de poissons commerciaux; selon les indicateurs, des progrès ont été réalisés. Par contre, plus du tiers des stocks n'ont toujours pas de point de référence limite (PRL) et plus de la moitié n'ont pas de point de référence supérieur (PRS). Sans ces données, il est difficile d'appliquer l'approche de précaution, d'évaluer la santé des stocks ou d'établir des objectifs de reconstitution des stocks dans la zone saine.

Changement dans les indicateurs depuis l'Audit des pêches 2017

↓% baisse

↑% hausse



DONNÉES MANQUANTES

72 stocks n'ont pas assez de données pour évaluer leur état de santé

Le **point de référence supérieur** (PRS) identifie le niveau où un stock de poisson est en santé, tandis que le **point de référence limite** (PRL) identifie le niveau où son état est critique. Idéalement, des mesures correctives devraient être mises en place avant que le stock n'atteigne le niveau limite.

INDICATEUR :

Stocks avec un taux estimé de mortalité par pêche

Objectif : Déterminer les niveaux de capture des poissons et établir les limites de pêche durable.

18,0 %

↓2,6%

(baisse de 5 stocks depuis 2017)



DONNÉES MANQUANTES

159 stocks n'ont pas de taux estimé de mortalité par pêche

INDICATEUR :

Stocks avec un taux estimé de mortalité naturelle

Objectif : Déterminer le taux de mort naturelle des poissons, afin de prendre de meilleures décisions pour la gestion des stocks.

Taux estimés de mortalité naturelle

8,8 %

NOUVEAU

Changement dans les indicateurs depuis l'Audit des pêches 2017

↓% baisse

↑% hausse

Les poissons sont éliminés de leur population de deux façons : par la pêche (**mortalité par pêche**), ou par cause naturelle (**mortalité naturelle**) – incluant ceux mangés par d'autres poissons. En connaissant ces deux types de mortalité, les gestionnaires peuvent correctement évaluer les populations pour l'année subséquente et ajuster les pratiques de gestion des pêches en conséquence.

Idéalement, la mortalité par pêche devrait inclure tous les types de pêche qui réduisent le stock : la pêche commerciale et récréative ; la capture accessoire (capture d'autres espèces que celle ciblée) ; l'utilisation de poisson comme appât ; la pêche pour consommation personnelle, et celle à des fins sociales et rituelles.



DONNÉES MANQUANTES

Rapidité de publication des informations scientifiques

Pour assurer la transparence des décisions prises par le gouvernement, il importe que les informations scientifiques soient rendues publiques en temps opportun. Le Secrétariat canadien de consultation scientifique du MPO (SCCS) coordonne l'évaluation et la publication des informations scientifiques sur la gestion des pêches et des océans au Canada.

En 2017, moins de 10 pour cent des documents qui auraient dû être diffusés après les réunions du SCCS ont été publiés à temps. Près de la moitié ont été publiés en retard ; en moyenne, 137,3 jours plus tard que prévu dans les politiques du CSSC. Par ailleurs, plus de 40 pour cent des documents attendus n'ont toujours pas été publiés.

Fondé sur une évaluation du site web du SCCS. Pour plus de détails, visitez le oceana.ca/FisheryAudit2018.

INDICATEURS DE SURVEILLANCE DES PRISES : CLARIFICATIONS REQUISES



La surveillance des prises nous permet de déterminer combien de poissons sont retirés des stocks, et si les pêcheurs respectent les règles.

Deux approches sont préconisées : l'autodéclaration (journaux de bord) et la surveillance par un tiers (observateurs en mer, surveillance électronique ou vérifications à quai).

Ces différentes méthodes de surveillance sont appropriées selon les stocks, et chaque méthode répond à un objectif précis. C'est pourquoi les pêches n'ont pas toutes besoin des mêmes méthodes de surveillance. Par contre, dans tous les cas, les méthodes choisies et le niveau de surveillance devraient évaluer précisément la prise totale. Actuellement, il s'avère difficile de déterminer si les taux ciblés de surveillance sont adéquats, et si ces objectifs sont atteints.

De manière générale, les taux de surveillance ont peu changé depuis 2017. Une nouvelle politique nationale indiquera les méthodes à utiliser, le niveau de surveillance requis et les objectifs à cet effet, est encore à l'ébauche.

INDICATEUR :

Stocks dont les pêches ont des mesures de surveillance des prises

Objectif : Aider à prévenir la surpêche, contrôler la capture accessoire et recueillir des informations scientifiques pour l'évaluation des stocks.

Surveillance des prises en mer ou électronique



Stocks faisant l'objet d'une surveillance en mer à 100 %



Journaux de bord obligatoires



Journaux de bord obligatoires, où toutes les prises sont notées



Changement dans les indicateurs depuis l'Audit des pêches 2017

↓% baisse ↑% hausse

Vérification à quai indépendante



Vérification à quai indépendante de 100 % des débarquements



ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL :

En 2017, le MPO s'est engagé à produire une politique de surveillance : la Politique nationale de surveillance des pêches, qui est actuellement en développement.



DONNÉES MANQUANTES

Tant que le MPO n'aura pas inclus tous les stocks de poissons dans les PGIP, rendu ces derniers publics et accompagnés de leurs plans de conservation, les types de surveillance des prises et les objectifs de surveillance des pêches canadiennes resteront difficiles à évaluer.

INDICATEURS DE GESTION : RETARDS DANS LES ENGAGEMENTS



Les plans de gestion et de rétablissement fournissent des objectifs basés sur la science pour le stock, ainsi qu'une évaluation de l'état actuel et les mesures requises pour maintenir le stock ou le ramener à la zone saine. En plus de favoriser le maintien du stock ou de rétablir son abondance, les bons plans de gestion procurent à l'industrie de la pêche la certitude nécessaire au développement de plans commerciaux à long terme. Malheureusement, à cet égard, le Canada compte encore plusieurs lacunes en 2018.



INDICATEUR :

Stocks inclus dans les Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP)

Objectif : Fournir un cadre pour la conservation et l'utilisation durable des pêches canadiennes en établissant clairement les directives de gestion pendant une période donnée.

Actuellement, un quart des stocks ne font pas partie d'un PGIP. Parmi ceux-ci, cinq sont dans la zone de prudence, et cinq autres sont dans la zone critique.



(hausse de 7 stocks depuis 2017)

* Quatre de ces stocks ne sont que partiellement inclus dans des PGIP.

ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL :

Le MPO s'est engagé à inclure tous les principaux stocks commerciaux dans les PGIP.

Changement dans les indicateurs depuis l'Audit des pêches 2017



LA QUESTION PRINCIPALE

Le MPO s'est engagé à inclure tous les *principaux* stocks commerciaux dans les PGIP. Malheureusement, la définition de ce qu'est un stock principal est subjective, et n'est pas appliquée de façon constante. Plusieurs stocks de poissons canadiens ont subi une surpêche excessive, au point où ils ne sont plus considérés comme des stocks principaux. Par conséquent, ces stocks ne pourront probablement pas retrouver leur statut de « stock principal ».

INDICATEUR :

Stocks dans la zone critique ayant un plan de rétablissement

Objectif : Fournir un cadre de planification afin d'assurer le rétablissement des stocks de poissons hors de la zone critique. Ces stocks subissent de graves dommages et ils nécessitent des mesures de conservation.

11,5 %

0%

En 2018, la population intérieure de sébaste aux yeux jaunes a été ajoutée au plan de rétablissement des poissons de fond multispèces pour la région du Pacifique. Le plan de rétablissement pour la morue franche dans le nord du golfe du Saint-Laurent a expiré en mai 2018. Par conséquent, le pourcentage de stocks dans la zone critique ayant des plans de rétablissement n'a pas changé depuis 2017.

ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL :

En juillet 2017, le MPO s'est engagé à produire, de 2017 à 2019, des plans de rétablissement pour cinq stocks critiques : la morue franche, le sébaste à yeux jaunes (population intérieure), la morue de Nouvelle-Écosse (sud-ouest) et le sébaste (unités 1 et 2). Quatre plans ont été complétés en 2017 ; mais un seul a été rendu public, soit le plan pour le sébaste à yeux jaunes (intérieur). Le travail suit son cours pour le plan de rétablissement de la morue franche, qui est attendu en 2018-2019.



Crédit photo: iStock/aimintang

INDICATEUR :

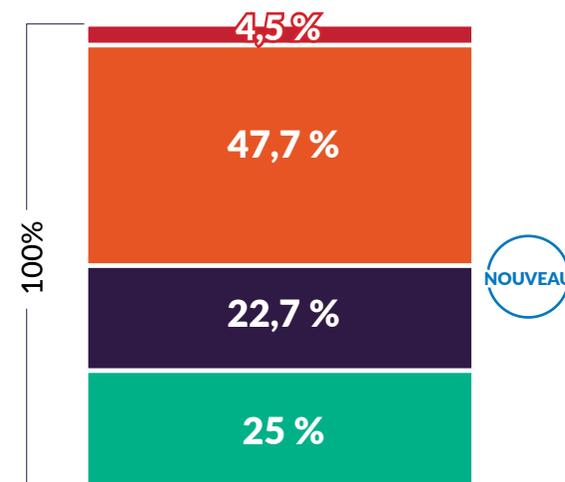
Livrables du plan de travail du MPO complétés

Objectif : Compléter les tâches prioritaires établies par le ministère chaque année, incluant l'élaboration des PRL, des PGIP et des plans de rétablissement.

Le MPO n'a pas complété la plupart des livrables spécifiés dans le plan de travail pour l'exercice 2017-2018.

Nombre de livrables : 44

- complété - **11**
- se poursuit normalement - **10**
- retardé - **21**
- suspendu - **2**



Fondé sur une évaluation des sites web du Secrétariat canadien de consultation scientifique et du MPO. Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée, visitez oceana.ca/FisheryAudit2018.

UN APPEL AU CHANGEMENT :

PROJET DE LOI C-68, PLANS DE TRAVAIL ET PLANS DE RÉTABLISSEMENT

Pour soutenir le rétablissement de ses populations de poissons, le Canada doit passer à l'action afin de donner suite à ses engagements et aux politiques en place. L'édition 2018 de l'Audit des pêches a mis de l'avant trois priorités qui pourront améliorer le sort de nos pêches et de l'industrie :

- **Projet de loi C-68** : si ce projet de loi est renforcé et soutenu par une réglementation stricte, la Loi sur les pêches pourrait rétablir les pêches épuisées, et exiger que toutes les pêches soient gérées de façon durable.
- **Plans de travail annuels du MPO** : l'implantation des engagements existants et des politiques du MPO, établis dans leurs plans de travail annuels, entraînerait une hausse importante du nombre de stocks bénéficiant de PRL, de PGIP et de plans de rétablissement.
- **Plans de rétablissement du stock** : le respect des engagements du MPO envers les plans de rétablissement permettrait à certains stocks de retrouver un niveau de santé appréciable en aussi peu que dix ans.

AMÉLIORATIONS PROPOSÉES AU PROJET DE LOI C-68; PLUSIEURS QUESTIONS PERSISTENT

Depuis 150 ans, la *Loi sur les pêches* régit la gestion des pêches canadiennes. Pour la première fois, la nouvelle loi proposée établit des attentes quant à la gestion des stocks afin qu'ils demeurent dans la zone saine, ou qu'ils soient rétablis si les stocks sont épuisés. Toutefois, la législation offre encore une grande latitude au ministère, en lui permettant d'exempter certains stocks des exigences liées au rétablissement et à la pêche durable. Si cette nouvelle loi est soutenue par une réglementation stricte, et mise en œuvre conjointement aux politiques existantes, les changements proposés pourraient ramener les pêches canadiennes sur la voie de l'abondance.

PLANS DE TRAVAIL DU MPO : MEILLEURE TRANSPARENCE, MAIS D'IMPORTANTES RETARDS

Conformément aux recommandations établies dans l'audit des pêches 2016 réalisé par la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD)*, le MPO produit maintenant des plans de travail annuels qui comprennent des priorités et des échéanciers.

Il s'agit là d'une étape importante vers une meilleure transparence dans la gestion des pêches au Canada : il est clairement établi quelles sont les priorités et à quel moment nous pouvons nous attendre à des améliorations. Cependant, le MPO a accumulé d'importantes retards dans la réalisation des échéanciers établis dans ces plans de travail.

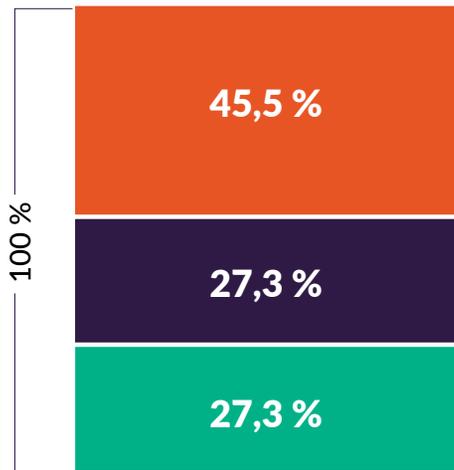
En 2017-2018, le MPO n'a complété que 25 pour cent des livrables déterminés dans les plans de travail de l'exercice financier.

* Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). (2016). Rapport 2 – Assurer la durabilité des principaux stocks de poissons du Canada. Pêches et Océans Canada. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201610_02_f_41672.html

LIVRABLES DU PLAN DE TRAVAIL DU MPO

INDICATEUR :

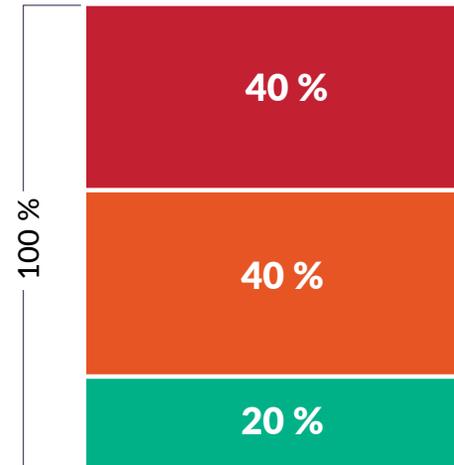
Plans de gestion intégrée des pêches



Nombre de livrables : 22

- complété - 6
- se poursuit normalement - 6
- retardé - 10

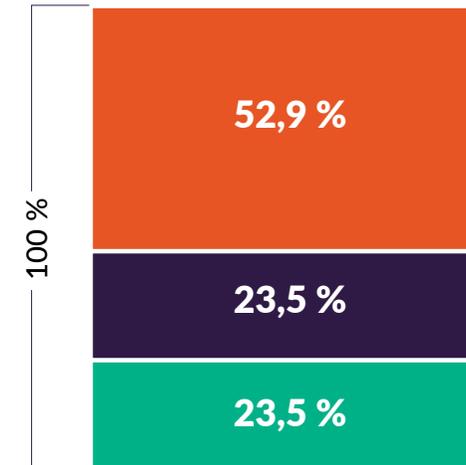
Plans de rétablissement



Nombre de livrables : 5

- complété - 1
- retardé - 2
- suspendu, progrès indéterminé - 2

Points de référence et règles de régulation des captures



Nombre de livrables : 17

- complété - 4
- se poursuit normalement - 4
- retardé - 9

SI CES ENGAGEMENTS ÉTAIENT RESPECTÉS, IL Y AURAIT DES CHANGEMENTS

Le MPO n'a pas respecté certains engagements qu'il a pris dans ses plans de travail pour 2017-2018 et 2018-2019. Si ces engagements avaient été respectés, d'importantes améliorations dans la gestion des pêches canadiennes pourraient être constatées.

Stocks avec points de référence limites

actuellement



pourrait atteindre



Stocks inclus dans les Plans de gestion intégrée des pêches

actuellement

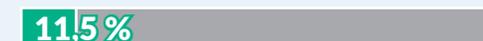


pourrait atteindre



Stocks dans la zone critique ayant un plan de rétablissement

actuellement



pourrait atteindre



PLANS DE RÉTABLISSEMENT : DES PROGRÈS INSUFFISANTS

Les plans de rétablissement sont essentiels à la reconstitution de pêches en santé, tout comme au maintien et au renforcement des communautés côtières canadiennes qui dépendent de celles-ci. Le MPO s'est engagé à élaborer des plans de rétablissement pour 19 stocks, dont certains qui sont dans la zone de prudence et en déclin.

En février 2018, un plan de rétablissement pour le sébaste aux yeux jaunes (population intérieure) a été publié. À la fin de mai 2018, le plan de rétablissement de la morue franche dans le golfe du Saint-Laurent a expiré. Le plan de rétablissement de la morue franche dans le plateau néo-écossais et la baie de Fundy a été approuvé et évalué par Oceana Canada et d'autres intervenants, mais n'est toujours pas rendu public. Par conséquent, à peine trois stocks critiques sur 26 sont actuellement inclus dans des plans de rétablissement publiés et accessibles. De ces trois plans, aucun ne répond aux recommandations issues des meilleures pratiques mondiales.

Nous pouvons contrôler l'un des facteurs de santé des stocks : le nombre de poissons capturés par année. Cependant, les menaces associées aux autres activités humaines et les changements climatiques ont aussi un impact. Au fil du temps, ces facteurs ont un effet cumulatif sur les écosystèmes marins; ils doivent être considérés dans les plans de rétablissement.

ÉTUDES DE CAS

À la fin de juin 2018, seuls deux stocks critiques de plus avaient été inclus dans les plans de rétablissement : la morue franche dans le plateau néo-écossais et la baie de Fundy, et la population intérieure du sébaste à yeux jaunes. Cependant, ni l'un, ni l'autre de ces stocks n'a été évalué avant le développement des plans; de plus, tel qu'expliqué dans les études de cas ci-contre, les plans ont d'importantes lacunes.

SÉBASTE AUX YEUX JAUNES, POPULATION INTÉRIEURE

La population intérieure de sébaste aux yeux jaunes a été ajoutée au plan de rétablissement existant pour les poissons de fond du Pacifique. Cependant, plusieurs lacunes persistent. Parmi celles-ci, notons le fait que le stock n'a pas fait l'objet d'une évaluation complète depuis 2009; les objectifs et l'échéancier liés à cette espèce ont ainsi près d'une décennie. De plus, le plan ne compte pas de nouvelles mesures de reconstitution; seul un sommaire des mesures en place depuis 2012 a été ajouté. L'efficacité de ces mesures ne semble pas avoir été étudiée, et il n'y a aucune indication de ce qui a été fait jusqu'à maintenant pour les estimations de mortalité totale.



Crédit photo: Canadian Scientific Submersible Facility/ROPOS, Oceana Canada et Pêches et Océans Canada

MORUE FRANCHE, 4X5Y – PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS ET BAIE DE FUNDY

En mars 2018, un plan de rétablissement final a été approuvé pour la morue franche dans le plateau néo-écossais et la baie de Fundy. Mais parce que le stock n'a pas été évalué depuis 2009, le plan ne comporte aucune estimation récente sur la biomasse, la mortalité par pêche ni mortalité naturelle du stock. Par conséquent, le plan n'a pas d'objectif quantifiable sur l'abondance à court terme, les échéanciers sont faibles et le plan n'a pas d'estimations associées à l'atteinte des objectifs.

Le plan de rétablissement ne compte pas de nouvelles mesures de gestion pour la reconstitution du stock ni l'évaluation de l'efficacité des mesures en place. Sur une note positive, ce plan identifie du moins les lacunes de données, les éléments subséquents à considérer pour la gestion, et les mesures à prendre pour répondre aux problématiques associées à la reconstitution du stock.



Crédit photo: Ocean Exploration Trust, WHOI MISO, Partenaires de l'expédition des monts sous-marins du Pacifique nord-est

AUDIT DES PÊCHES 2018 :

POUR RÉTABLIR LES STOCKS ÉPUIÉS DU CANADA

À peine trois stocks épuisés de façon critique sur 26 bénéficient de plans de rétablissement. Presque tous ces stocks se situent dans la région du Canada Atlantique, là où l'abondance et la valeur des pêches canadiennes sont à leur maximum... et presque tous sont des poissons à nageoires.

 PLAN EN PLACE

 ENGAGEMENT À PRODUIRE UN PLAN

 AUCUN PLAN

* Ces stocks sont cogérés avec d'autres juridictions

† Ces stocks n'ont pas de plan de rétablissement respectant l'approche de précaution, mais ils ont des stratégies de reconstitution temporaires développées par la North Atlantic Fisheries Organization (NAFO)

^ Le développement de plans de rétablissement pour ces stocks est assuré par direction à Ottawa.

RÉGION DU PACIFIQUE

 Bocaccio (eaux de la CB)

 Sébaste aux yeux jaunes (population des eaux intérieures)

Complété en 2017-2018

 Sébaste aux yeux jaunes (population des eaux intérieures)

 Hareng du Pacifique (Haïda Gwaii)

En cours (sera complété en 2020-2021)

 Crevette rose (ZGC 18-19)

RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE



Crevette nordique (SFA 6)^

Retardé (devait être complété en 2017-2018)



Maquereau bleu (sous-zone 3 et 4)^

En cours (sera complété en 2019-20)

RÉGION DU GOLFE



Plie canadienne (4T)

En cours (sera complété en 2020-2021)



Morue franche (4T & 4Vn (Nov-Avril))

En cours (sera complété en 2020-2021)



Hareng atlantique (4T, géniteurs du printemps)

En cours (sera complété en 2020-2021)



Merluche blanche (4T)

En cours (sera complété en 2020-2021)



Plie rouge (4T)

En cours (sera complété en 2020-2021)



Raie tachetée (4T)



Limande à queue jaune (4T)

RÉGION DES MARITIMES



Morue franche (4X5Y)

Retardé (devait être complété en 2017-2018)



Morue franche (5Zjm)*

En cours (sera complété en 2018-2019)



Merluche blanche (4VW)

RÉGION DE QUÉBEC



Morue franche (3Pn, 4RS)

Était inclus dans un plan de rétablissement qui a expiré en mai 2018



Merluche blanche (4RS)

RÉGION DE TERRE-NEUVE



Sébaste acadien (2+3K)

En cours (sera complété en 2018-19)



Sébaste d'Acadie (2+3K)



Plie canadienne (23K)



Plie canadienne (3LNO)*†



Plie canadienne (3Ps)*



Morue franche (3NO)*†



Plie canadienne (23K)

NOS RECOMMANDATIONS :

ÉLIMINONS LES OBSTACLES AU RÉTABLISSEMENT

En assurant l'implantation de ses politiques et ses engagements envers la gestion durable, Pêches et Océans Canada peut rétablir l'abondance des pêches, afin qu'elles continuent à contribuer à l'économie des communautés côtières et à fournir une source de protéines pour les générations à venir.

Le gouvernement fédéral a réalisé d'importants investissements au niveau de la science et de la transparence. Il a rendu publics ses plans de travail annuels qui décrivent les priorités du MPO et les échéanciers à respecter.

La réalisation de ces plans de travail et des engagements du MPO demeure préoccupante. Des 26 populations de poissons gravement épuisées, à peine trois ont un plan de rétablissement. De plus, il subsiste plusieurs lacunes dans les données nécessaires à une gestion efficace des stocks de poissons.

Le rétablissement des pêches canadiennes et leur gestion durable exigent des investissements continus, autant en science qu'en gestion; c'est ainsi que les stocks pourront faire l'objet d'évaluations régulières et bénéficieront de plans de gestion et de rétablissement exécutés et imposés.

RECOMMANDATIONS

Oceana Canada a établi les recommandations suivantes pour l'année à venir, afin d'aborder les problématiques soulevées dans le présent rapport.

SCIENCE

- Prioriser** l'élaboration des points de référence supérieurs des stocks en plus des points de référence limites dans les plans de travail. En particulier :
 - Établir les points de référence limites (PRL) et les règles de contrôle des prises (RCP) pour 32 autres groupes de stocks, en s'assurant qu'au moins 31 stocks de plus aient des PRL nouveaux ou à jour et 6 stocks aient des RCP nouveaux ou à jour.
- Allouer des ressources** à l'évaluation des stocks selon les délais requis, incluant l'estimation des taux de mortalité provenant de toutes les sources; prioriser les évaluations qui datent de plus de cinq ans.
- Déterminer la cause** des retards accumulés pour la publication des informations scientifiques.
- Mettre en ligne** les avis scientifiques sommaires issus des réunions, dans un délai d'une semaine après celles-ci.

SURVEILLANCE

- Compléter et publier** la Politique nationale de surveillance des pêches en rendant obligatoire un niveau suffisant de surveillance pour toutes les pêches commerciales, pour évaluer précisément toutes les prises conservées et rejetées.
 - Publier également un plan de travail qui dirigera la mise en œuvre de la politique.

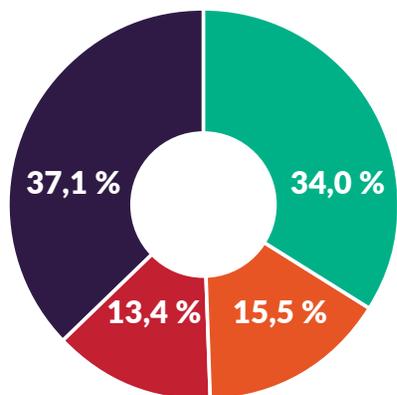
GESTION

- Compléter** l'ensemble des livrables toujours en suspens dans les plans de travail 2017-2018 et 2018-2019, incluant les PGIP et les plans de rétablissement spécifiés ci-dessous.
- Élaborer et publier** les PGIP pour 29 groupes de stocks, en s'assurant qu'au moins 78 stocks individuels supplémentaires font partie d'un PGIP.
- Élaborer et publier** les plans de rétablissement de cinq stocks supplémentaires :
 - Morue franche; plateau néo-écossais et baie de Fundy
 - Morue franche; Banc Georges
 - Morue franche; morue du Nord
 - Limande à queue jaune; Banc Georges
 - Crevette nordique; zone de pêche à la crevette no 6
- Produire un rapport** sur l'avancement des plans de rétablissement des 11 autres stocks pour lesquels il y a eu des engagements.
- Déterminer les priorités** et les échéanciers pour terminer les plans de rétablissement de tous les stocks se trouvant dans la zone critique.
- Veiller** à ce que les plans de rétablissement comprennent des évaluations récentes des stocks, des objectifs et des échéanciers, la probabilité que ces objectifs soient atteints, et des mesures de gestion basées sur des données fiables afin de favoriser le rétablissement.

SOMMAIRE DES INDICATEURS

ÉTAT DE SANTÉ

- ZONE SAINE
- ZONE DE PRUDENCE
- ZONE CRITIQUE
- INCERTAIN



ESTIMATIONS DE LA MORTALITÉ PAR PÊCHE

18 %

ESTIMATIONS DE LA MORTALITÉ NATURELLE

8,8 %

STOCKS AYANT DES POINTS DE RÉFÉRENCE ÉTABLIS

POINTS DE RÉFÉRENCE LIMITES :

59,8 %

POINTS DE RÉFÉRENCE SUPÉRIEURS :

45,9 %

STOCKS AVEC UN CERTAIN NIVEAU DE SURVEILLANCE DES PRISES



SURVEILLANCE EN MER OU ÉLECTRONIQUE :

71,6 %



SURVEILLANCE PAR JOURNAL DE BORD :

83 %



VÉRIFICATIONS À QUAI :

75,8 %

STOCKS AYANT SUFFISAMMENT DE DONNÉES POUR ÉVALUER LEUR ÉTAT DE SANTÉ

62,9 %

STOCKS DANS LA ZONE CRITIQUE AYANT UN PLAN DE RÉTABLISSEMENT

11,5 %

LIVRABLES DU PLAN DE TRAVAIL DU MPO TERMINÉS

25 %

STOCKS AVEC ESTIMATIONS RÉCENTES DE LA BIOMASSE

63,9 %

STOCKS FAISANT PARTIE DE PLANS DE GESTION INTÉGRÉE DES PÊCHES

74,2 %

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DIFFUSÉES À TEMPS

9,2 %

PASSEZ À L'ACTION

Le temps est venu de gérer les pêches canadiennes de façon plus responsable.

1. Ajoutez votre voix à celles qui demandent le rétablissement urgent des populations canadiennes de poissons. Devenez un *Wavemaker* d'Oceana Canada au oceana.ca, et joignez-vous aux supporteurs qui, d'un océan à l'autre, ont à cœur de sauver les océans canadiens.
2. Veillez à ce que le Canada obtienne une Loi sur les pêches forte, dont elle a besoin. Demandez au Sénat de renforcer les dispositions liées au rétablissement dans le projet de loi C-68.
3. Demeurez à l'affût des dernières nouvelles et d'informations sur la recherche océanographique, nos expéditions et nos campagnes en visitant oceana.ca/blog (*billets de blogue en anglais seulement*).
4. Faites connaître votre passion pour la protection des océans à votre famille et vos amis!



Oceana Canada



@OceanaCAN



oceana_canada

OCEANA CANADA : SAUVONS NOS OCÉANS POUR NOURRIR LE MONDE ENTIER

Établie en 2015, Oceana Canada est une organisation caritative indépendante qui fait partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Le Canada possède le plus long littoral au monde, avec une superficie océanique de 7,1 millions de kilomètres carrés, soit l'équivalent de 70 % de sa masse terrestre.

Oceana Canada croit fermement que nous avons l'obligation envers notre pays, et le monde entier, de nous assurer que nos ressources naturelles sont gérées de façon responsable afin de fournir une source de protéines alimentaires pour une population mondiale en pleine croissance.

Oceana Canada travaille en collaboration avec la société civile, les institutions académiques, les pêcheurs, les populations autochtones et le gouvernement afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur richesse d'autrefois. En assurant la restauration des océans canadiens, nous pourrions fortifier nos communautés, profiter de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et enfin, protéger notre avenir.

OCEANA Protégeons les
Océans du Monde